

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 27 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1 Droit – Amphi 1 est ainsi constitué pour le semestre 2 de l'année universitaire 2023-2024

Président(e) : Caroline BUGNON

Membres :

Laurence BAGHESTANI
Nathalie BESOMBES-PETIT
Nicolas BONNARDEL
Olivier CAMY
Pierre-Yves CONDE
Laure-Audrey GIROUX-
SABBAH
Stéphanie GRAYOT-DIRX
Loïc HENRIOT
Alexandre JEANNIN

Arsène LAMBRECHT
Lucas MANUEL
Géraldine MAUGAIN
Karolin MOSER
Aurore MULLOT-THIEBAUD
Marie PORRA
Raphaël PORTEILLA
Murielle ROLENGA
Jean-François ROULOT

Claire SOURZAT
Réjane THIRY
Angélique THURILLET-
BERSOLLE
Alexis TUPINIER

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 18/03/2024

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

